
Séance du jeudi 14 avril 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2022, à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent PICAROUGNE.

Sont présents : Laurent PICAROUGNE, Marilyne RIGAL, Jean-Noël FAU, Agnès BALDY, Sylviane COIGNARD, Anne DEGRANDIS, Cyrille GINALHAC, André RAFFY, Magali ROQUES, Nathalie ROQUES

Excusé(s) : Raphaël BRUEL

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Jean-Noël FAU

2022 008 : BUDGET Principal 2021 / Approbation du Compte de Gestion - Vote du Compte Administratif - Affectation du Résultat

2022 009 : BUDGET Annexe Multiple-Rural 2021 / Approbation du Compte de Gestion - Vote du Compte Administratif - Affectation du Résultat

2022 012 : CRTE : Demande de subvention DSIL 2022 / Aménagement Urbain (Phase 1)

Dans le cadre du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dont les 3 axes d'orientation sont,

- Conforter le développement et l'attractivité économiques au bénéfice de tout le bassin de vie
- Consolider l'armature et l'équilibre durables du territoire
- Préserver et valoriser les ressources et les milieux naturels

Et dans la continuité de la recherche de financement pour le projet d'Aménagement Urbain, M. le Maire propose à l'assemblée de constituer et présenter un dossier au titre de la DSIL 2022.

Suivant l'étude de définition réalisée par le cabinet d'Architecture METAFORE, l'estimation initiale de la phase I était de **352 000€ HT**. Une actualisation du coût a été effectuée, et s'élève désormais à **455 187€ HT** (travaux + maîtrise d'œuvre).

L'assemblée est invitée à débattre.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents il est décidé ce qui suit,

- **DEMANDE** l'inscription de la **Phase 1** du projet au CRTE programmation DSIL 2022
- **ANNONCE** un montant estimatif de travaux de **455 187€ HT**
- **PROGRAMME** les travaux en 2022 ; travaux débutés en novembre 2021 (avec accord de la Préfecture)
- **DEFINIT** le plan de financement suivant :
 - o Etat - DSIL (25%) **114 000 €**
 - o Etat – DETR (30%) **105 600 €** (*attribuée 2020*)
 - o Conseil Régional **42 000 €** (*attribuée 2021*)
 - o Conseil Départemental – FCS **24 000 €** (*attribuée 2020*)
 - o Conseil Départemental – FCI **39 600 €** (*attribuée 2020*)
 - o Emprunt **129 987 €**
- **INDIQUE** que la dépense ainsi que les subventions déjà accordées ont été inscrites au Budget 2022, en section d'investissement, **Opération 115 « Aménagement Urbain »**.
-

2022 010 : Approbation du BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Leynhac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Leynhac pour l'année 2022 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 336 735,59 Euros

En dépenses à la somme de : 1 336 735,59 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	128 121.00
012	Charges de personnels, frais assimilés	160 500.00
014	Atténuations de produits	7 372.00
65	Autres charges de gestion courante	24 230.00
66	Charges financières	5 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 330.00
022	Dépenses imprévues	5 570.49
023	Virement à la section d'investissement	200 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 936.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		551 059.49

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 600.00
70	Produits des services, du domaine, vente	82 572.00
73	Impôts et taxes	145 460.00
74	Dotations et participations	170 542.00
75	Autres produits de gestion courante	23 400.00
76	Produits financiers	3.12
77	Produits exceptionnels	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 409.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	125 073.37
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		551 059.49

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	35 000.00
204	Subventions d'équipement versées	5 000.00
21	Immobilisations corporelles	532 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	145 592.00
020	Dépenses imprévues	66 675.10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 409.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		785 676.10

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	235 768.00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	125 073.37
165	Dépôts et cautionnements reçus	294.00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 936.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	40 604.73
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		785 676.10

ADOPTE A LA MAJORITE

2022 011 : Approbation du BUDGET Annexe 2022 - MULTIPLE-RURAL

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Leynhac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du Budget Annexe - Multiple-Rural de la Commune de Leynhac pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 51 553.85 Euros

En dépenses à la somme de : 51 553.85 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	16 300.00
65	Autres charges de gestion courante	300.00
66	Charges financières	700.00
022	Dépenses imprévues	724.19
023	Virement à la section d'investissement	12 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		30 024.19

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	7 200.00
77	Produits exceptionnels	3 587.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	19 237.19
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		30 024.19

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	9 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000.00
020	Dépenses imprévues	1 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 529.66
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		21 529.66

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 529.66
021	Virement de la section de fonctionnement	12 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		21 529.66

ADOPTE A LA MAJORITE

2022 013 : Avis du Conseil Municipal sur le classement de la commune de LEYNHAC en zone TERMITEE

Après avoir pris connaissance de la note de la Direction Départementale des Territoires (service Habitat Construction) concernant la présence de termites sur le territoire cantalien et notamment la consultation des Maires de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne en application de l'article L131-3 du code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis **FAVORABLE** au classement de la commune de LEYNHAC en zone susceptible d'être termitée à court terme.

2022 014 : Restauration Scolaire - Avenant à la Convention signée le 02/09/2021

Compte tenu de l'augmentation du prix des matières premières, M. le Maire propose à l'assemblée de réviser le prix du repas servi à la cantine scolaire ; acté à 5,25€uros suivant la convention de restauration signée le 02/09/2021 entre la commune de Leynhac et Mme Sachy Véronique gérante de l'Auberge de Leynhac.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité l'assemblée,

- **DECIDE** d'appliquer une augmentation de 24% soit (+) 1,25€uros
- Prix du repas **VALIDE à 6,50€uros**
- Date d'effet : du **02/05/2022 au 07/07/2022**
- **SIGNATURE d'un Avenant** à la convention de restauration
- **PRECISE** que cette augmentation ne sera pas répercutée au niveau de la régie MMCG -Cantine

2022 015 : TOURISME - choix d'une dénomination pour un itinéraire VTT-VTC sur le territoire communal

Afin d'étoffer l'offre de circuits VTT-VTC de notre territoire, l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie Cantalienne a créé 6 circuits supplémentaires. D'un point de vue commercial et de communication, il est nécessaire de leur donner une dénomination officielle à l'image des circuits pédestres déjà existants.

Un des circuits passant sur le territoire communal, il est demandé au Conseil Municipal de lui donner une dénomination officielle.

L'assemblée est invitée à débattre.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents proposent comme dénomination « **Entre Leynhaguet et Ressègue** ».

2022 016 : SDEC - Enfouissement réseaux secs BT Bourg " Aménagement Ateliers Communaux "

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC). Le montant de l'opération s'élève à **7 720,00€**.

En application de la délibération du comité syndical en date du 07 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à **50%** du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux